

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 mars 2024**

Membres en exercice	18
Membres présents	13
Pouvoirs	4
Membres absents	1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 22 mars.

Vote	
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Membres Présents :

Michel CAUSSE, Geneviève ABRANTES, Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Martine ALBUCHER, Michel LAURENS, Philippe ANTOINE, Vincent NICOLEAU, Jean-Michel RECOULES ; Claudine GRIMAL ; Aude JALADE.

Procurations :

Sophie MOULY à Aude JALADE ; Fabienne VERGNES à Jean-Michel RECOULES ; Angélique MASSOL à Martine ALBUCHER ; Josette VAYSSE à Elian BOUZAT.

Absent et excusé : Pierre GRIMAL

Président de séance : Michel CAUSSE    Secrétaire de Séance : Aude JALADE

**Objet de la délibération : Dispositif Régional – contrat Bourg-centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée. Contrat Bourg-centre Commune de Réquista / Communauté de Communes du Réquistanais / PETR Centre-Ouest Aveyron – Avenant Contrat de 2<sup>ème</sup> génération.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la signature de la convention Bourg-Centre Occitanie en date du 16 décembre 2020 permettant à la Région Occitanie de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment sur l'attractivité et le développement des bourgs-centres.

Dans ce contexte, il informe le Conseil Municipal de la prolongation de ce dispositif via un avenant en annexe.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner son accord pour la poursuite de cette démarche et d'autoriser le Maire à signer l'avenant.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de son Maire, Et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- APPROUVE, la prolongation du dispositif Bourg-Centre Occitanie.

- APPROUVE le contenu du contrat élaboré en concertation avec les partenaires cosignataires, et le programme opérationnel pluriannuel qui s'attache à développer l'activité économique et touristique pour favoriser l'attractivité du bourg-centre et porte également sur la reconquête du centre-ville par des actions transversales en matière de mobilités, d'habitat et d'offre de service. Il se déclinera en programmes annuels.  
Les projets prévisionnels présentés pourront être adaptés et complétés. Leur financement par les partenaires cosignataires du contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires. Le programme des travaux reprend les opérations envisagées sur la période 2022-2028.
- DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer le contrat qui organise la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département, le PETR, la Communauté de Communes du Réquistanais et la Commune de Réquista.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
**Aude JALADE**



Le Maire,  
**Michel CAUSSE**

